

## DE NOUVEAUX JARDINS FAMILIAUX À L'AGRIPARC DU MAS NOUGUIER

Résolument tournée vers la transition écologique et solidaire, la Ville de Montpellier s'est engagée pour développer l'agriculture urbaine et mettre en place des actions pour encourager les habitants à s'approprier leur commune et les espaces qui la constituent. Ce samedi 5 mars, Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Marie Massart, Adjointe au Maire, Déléguée à la Politique alimentaire et à l'Agriculture urbaine, Stéphane Jouault, Adjoint au Maire, Délégué à la Nature en Ville et à la Biodiversité, et Nicole Marin-Khoury, Adjointe au Maire, Déléguée aux Quartiers Croix d'Argent, Prés d'Arènes et aux Seniors, et François Vasquez, Conseiller municipal de Montpellier, Délégué à l'Agriparc du Mas Nouguier, inaugurent 82 nouveaux jardins familiaux à l'Agriparc du Mas Nouguier, poumon vert du quartier Croix d'Argent.



L'espace public est une priorité de ce mandat. C'est un lieu de partage, un lieu du commun, et les jardins familiaux et partagés répondent à cette logique. Par ailleurs, l'aménagement de jardins familiaux sur notre territoire communal s'inscrit dans la lignée de notre politique en faveur du développement d'une agriculture urbaine et sociale à Montpellier. À travers cette opération, nous souhaitons favoriser l'accès à une nourriture saine à moindre coût pour tous les habitantes et habitants de la Ville ne possédant pas de jardin. L'ouverture de ces nouveaux jardins familiaux à l'Agriparc du Mas Nouguier témoigne d'une nouvelle dynamique pour le développement de jardins familiaux à Montpellier.



**Michaël DELAFOSSE,**  
Maire de la Ville de Montpellier,  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

## I. DE NOUVEAUX ESPACES DÉDIÉS AUX HABITANTS

Depuis 2005, la Ville de Montpellier permet aux habitants de louer des parcelles de jardin, appelées **jardins familiaux**. Les premières parcelles ont ouvert cette année-là à l'entrée du Parc Malbosc, dans le quartier Mosson. Devant le succès de l'opération, la Ville a décidé de l'ouverture de jardins supplémentaires au lieu-dit les Grands Grès dans le quartier Port Marianne en 2005, et sur les berges du Rieucoulon dans le quartier Croix-d'Argent en 2012.

**Aux 158 jardins déjà existants viennent s'ajouter 82 parcelles (soit 50% de nouveaux espaces en plus)**, aménagés à l'Agriparc du Mas Nouguier, un lieu paysagé de production agricole, d'usage en circuit court mais également un lieu de loisirs verts ouvert à toutes et tous. Les bénéficiaires de ces nouvelles parcelles auront l'occasion d'y cultiver à leur guise des légumes et des fruits, en mélangeant les nombreuses saveurs et couleurs de la région.

### DES JARDINS FAMILIAUX COLLECTIFS

À la différence des autres jardins familiaux de Montpellier, les 82 parcelles de l'Agriparc du Mas Nouguier ne sont pas clôturées individuellement. Une barrière est cependant installée autour du site complet, pour délimiter la zone dédiée. À la frontière avec les jardins partagés, ce sont de véritables jardins familiaux collectifs.

**Sur les 9 000m<sup>2</sup> consacrés aux jardins familiaux, 18 parcelles se déploient sur 90m<sup>2</sup> et 64 sur 50m<sup>2</sup>. Un espace est également réservé aux scolaires** pour les sensibiliser, dans le cadre des animations *Montpellier Main Verte !* de la Ville.

Les jardiniers ont à leur disposition **une mallette à outils par parcelle et des points d'eau collectifs**.

Une nouvelle gouvernance sera mise en place pour ces jardins : leur animation sera assurée par une association d'usagers, liée par convention à la Ville. Cette nouvelle gouvernance sera étendue à tous les jardins familiaux du territoire communal. Elle doit permettre une véritable vie collective sur le site en apportant du lien social (entraide et échange entre les jardiniers) et en organisant des événements. La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) apporte son aide dans la création de ces associations.

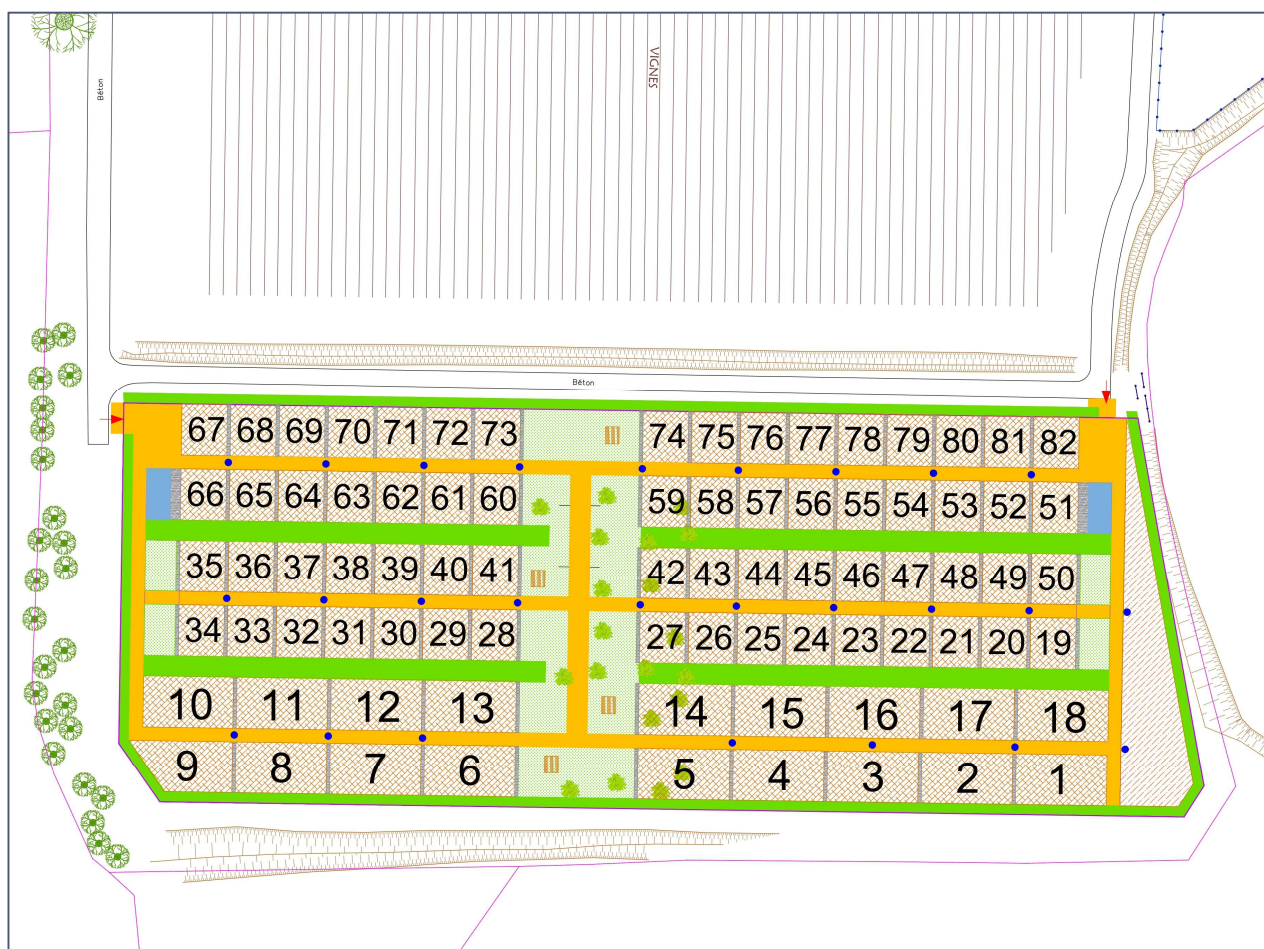
82

Nouveaux jardins familiaux à l'Agriparc du Mas Nouguier











9000m<sup>2</sup>

De surface dédiée

## PLACEMENT DES JARDINS FAMILIAUX À L'AGRIPARC DU MAS NOUGUIER



© Direction Paysage et Biodiversité – Ville de Montpellier

-  Cheminement principal en stabilisé (2 ml de large)
-  Cheminement secondaire en grave compacté (0.5 ml de large)
-  Parcelle de jardin (18 parcelles de 100 m<sup>2</sup> et 64 parcelles de 50 m<sup>2</sup>)
-  Parcelle pédagogique de 300 m<sup>2</sup>
-  Haie fruitière
-  Prairie
-  Zone de compostage
-  Point d'eau
-  Clôture en grillage simple torsion (H 1.5m)
-  Entrée

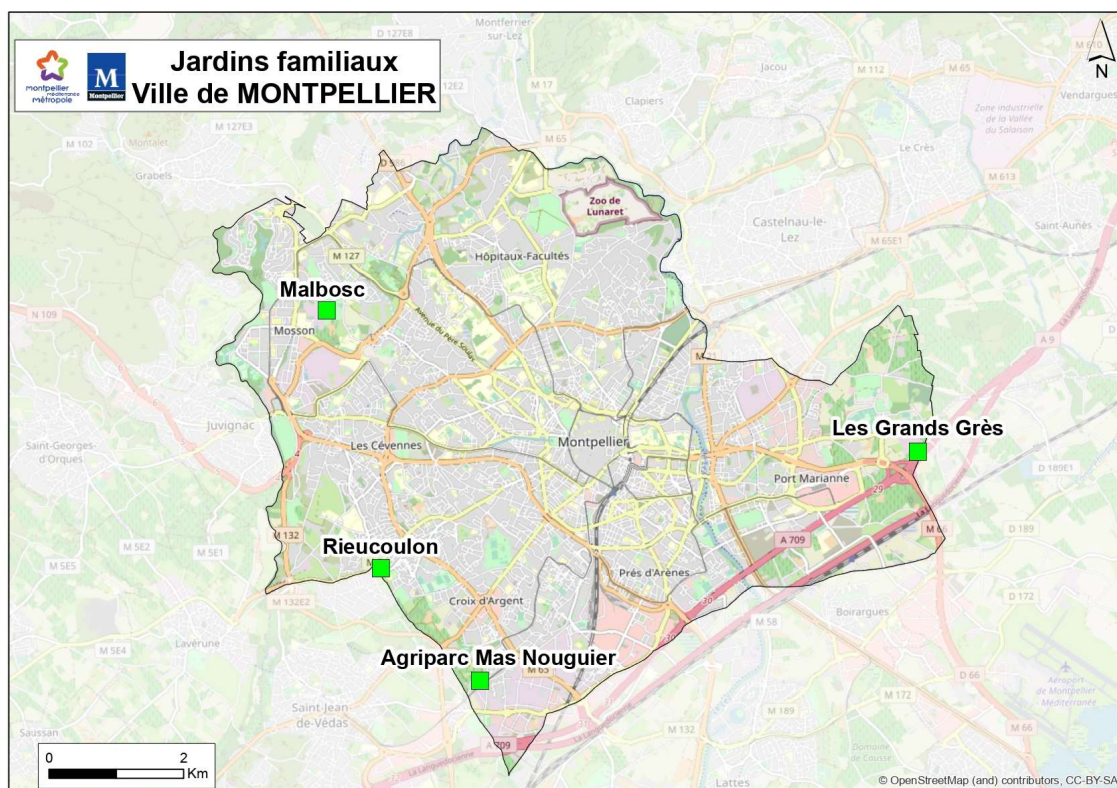
## II. LES JARDINS FAMILIAUX A MONTPELLIER : UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE POUR FAVORISER LE CIRCUIT COURT, LE BIEN-ÊTRE ET LE BIEN MANGER

Les 240 jardins familiaux de Montpellier sont répartis en 4 zones :

- au Parc Malbosc, avec 52 parcelles de 120m<sup>2</sup> chacune
- aux Grands Grès, avec 76 parcelles, également de 120m<sup>2</sup> chacune
- sur les berges du Rieucoulon, avec 30 parcelles, de 90 à 123m<sup>2</sup> chacune
- et dès aujourd'hui à l'Agriparc du Mas Nouguier, avec 82 parcelles, de 50 à 90m<sup>2</sup> chacune

240

Jardins familiaux  
à Montpellier



©Ville de Montpellier

Les fruits et légumes qui y sont cultivés sont destinés à un usage domestique, et l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite, afin de préserver la biodiversité des sites.

En outre le développement de ces jardins, la Ville de Montpellier aide et conseille également ACM Habitat à proposer et à aménager leurs propres parcelles en faveur de leurs locataires.



## UN INTÉRÊT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les jardins familiaux sont des espaces propices à **la découverte de la nature** et à **l'initiation à la protection de l'environnement**, en particulier en réservant un espace aux écoles. Néanmoins, **l'intérêt premier est de nourrir son foyer** en produisant des fruits et légumes tout au long de l'année. Ils favorisent également les rencontres et constituent un **lieu de vie sociale**.

De plus, les jardins familiaux sont de **véritables conservatoires des traditions rurales et maraîchères** d'ici et d'ailleurs compte tenu des origines très diversifiées des jardiniers.

### DIFFÉRENCE ENTRE JARDINS FAMILIAUX ET JARDINS PARTAGÉS

Si l'objectif premier de l'exploitation d'un jardin familial est de nourrir son foyer en faisant pousser ses propres fruits et légumes et ainsi favoriser le circuit court, il est également une **extension de l'habitat des usagers ne disposant pas d'extérieur**, dans une parcelle individuelle. Concernant le jardin partagé, il s'agit surtout d'un **projet collectif autour d'une parcelle unique**, géré par une association d'habitants en lien avec la Ville. C'est avant tout un lieu de vie sociale. Sur la commune de Montpellier, **ils sont au nombre de 33**.

## CONDITIONS POUR LOUER UN JARDIN FAMILIAL

Pour louer une parcelle, les habitants qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur le site de la Ville : [https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/jardins\\_familiaux/](https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/jardins_familiaux/). Les critères sont les suivants : **habiter à Montpellier et ne pas posséder de jardin**. Les inscriptions sont à renouveler annuellement.

Désormais, l'attribution d'un jardin familial ne se fait plus par tirage au sort mais **en fonction de l'ancienneté de la demande**. Les attributions sont validées en toute transparence par une commission composée de deux représentants pour chaque site de jardins familiaux (8 personnes), des deux élus Marie Massart, Adjointe au Maire, Déléguée à la Politique alimentaire et à l'Agriculture urbaine, et Stéphane Jouault, Adjoint au Maire, Délégué à la Nature en Ville et à la Biodiversité, et d'un représentant de la Direction Paysage et Biodiversité de la Ville.

Actuellement, le coût d'un jardin familial pour le demandeur est de **1,04€ par m<sup>2</sup> et par an**. Une famille qui dispose de 100m<sup>2</sup> s'acquitte ainsi de 104€ par an pour disposer d'une parcelle et se nourrir durant l'année.

### III. L'AGRIPARC DU MAS NOUGUIER

#### UN VÉRITABLE LABORATOIRE URBAIN

Acquis par la Ville de Montpellier en 2008 et s'étendant sur une surface d'environ **21ha**, l'Agriparc du Mas Nouguier s'inscrit pleinement dans le cadre du projet politique métropolitain concernant **l'agroécologie, l'alimentation et l'insertion professionnelle des publics fragiles**, au contact de l'éco-quartier des Grisettes. Il se positionne ainsi au carrefour des politiques publiques portées par la Ville et la Métropole.

Ce lieu conjugue également la volonté de **conserver un lieu patrimonial et de maintenir le contact avec le monde agricole traditionnel** (viticulture, oléiculture, maraîchage...), tout en offrant un espace ouvert à la promenade, aux loisirs et permettant de développer des animations autour de la biodiversité.

#### L'EXPLOITATION DE L'AGRIPARC

Afin de décider du développement et de l'évolution de parc agricole, un **Comité de l'Agriparc** a été créé, présidé par François Vasquez, Conseiller municipal de Montpellier, Délégué à l'Agriparc du Mas Nouguier, accompagné de Stéphane Jouault, Adjoint au Maire, Délégué à la Nature en Ville et à la Biodiversité, Marie Massart, Adjointe au Maire, Déléguée à la Politique alimentaire et à l'Agriculture Urbaine de Montpellier, et Nicole Marin-Khoury, Adjointe au Maire, Déléguée aux Quartiers Croix d'Argent, Prés d'Arènes et aux Seniors.

Sur les 21ha, 1ha comprenant le Domaine du Grand Puy a été rétrocédé en 2014 à l'ESAT (Établissement ou Service d'Aide par le Travail) des Compagnons de Maguelone, qui y ont rénové les bâtiments pour ouvrir en 2019 un **restaurant d'insertion professionnelle pour adultes handicapés**.

L'Agriparc comprend également **7ha de vignobles cultivés en agriculture biologique**, entretenus par les Compagnons de Maguelone. Le vin produit est notamment destiné à être consommé lors de divers évènements organisés par la Ville.

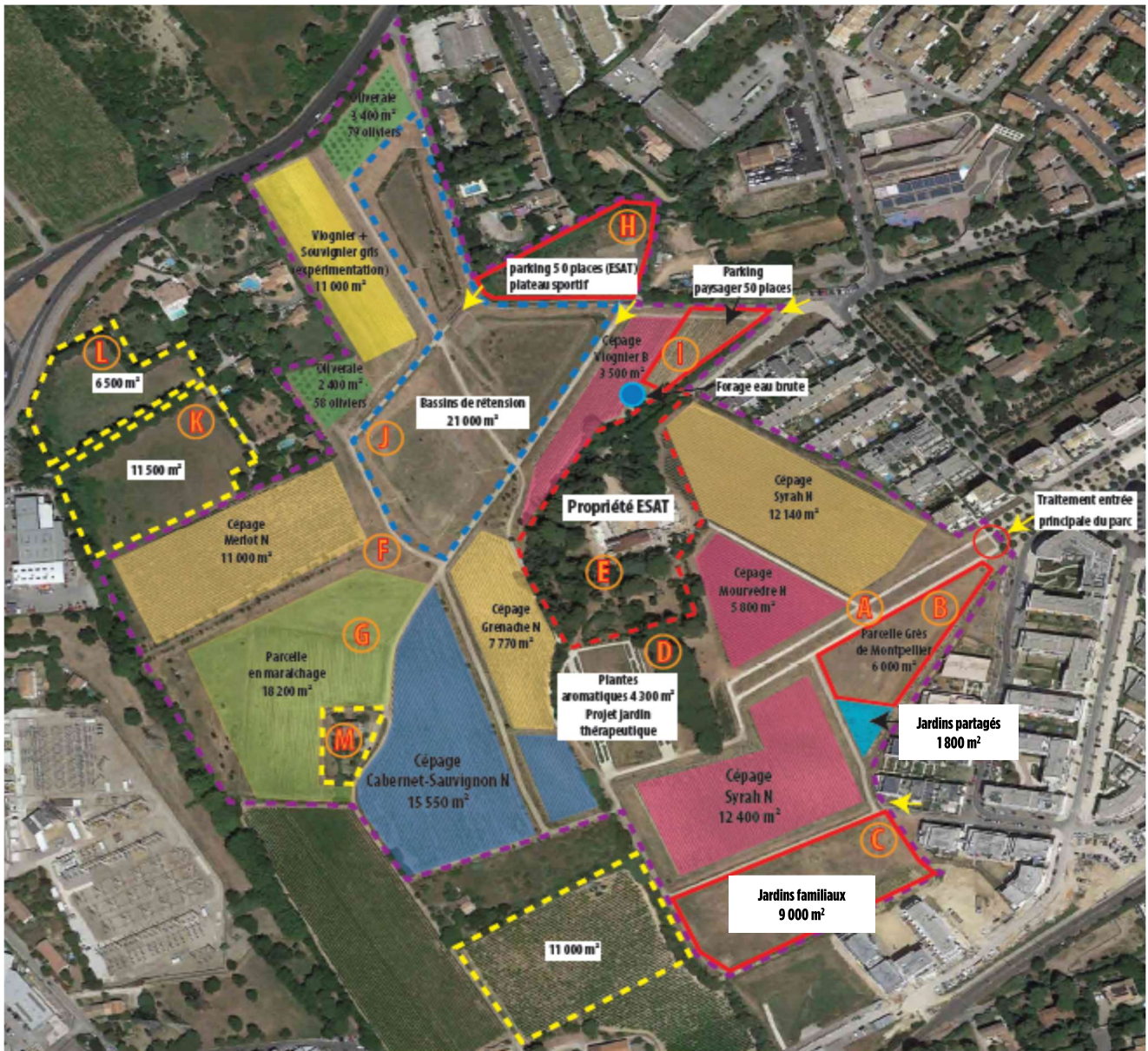
21ha

De surface pour  
l'Agriparc du  
Mas Nouguier

#### L'AGRIPARC EN QUELQUES CHIFFRES

- 21ha de superficie
- 7ha de vignes cultivées
- 7 cépages (syrah, grenache, mourvèdre, viognier, souvignier gris, merlot et cabernet sauvignon)
- 700 arbres plantés (amandier, figuier, etc.)
- 6 000m<sup>2</sup> d'olivieraie
- 14 variétés locales d'oliviers
- 1,5ha de culture maraîchère
- 1 800m<sup>2</sup> de jardins partagés
- 9 000m<sup>2</sup> de jardins familiaux

# AGRIPARC DU MAS NOUGUIER : PLAN DE DÉVELOPPEMENT



© Direction Paysage et Biodiversité – Ville de Montpellier

## LEGENDE

- Parcelle de vigne plantées en 2018/2020 : 1,1 Ha
- Parcelle de vigne plantées en 2012 : 2,2 Ha
- Parcelle de vigne plantées en 2011 : 1,6 Ha
- Parcelle de vigne conservées : 2,9 ha
- Oliverais : 0,58

- Entrée du parc
- Possibilité d'acquisition pour projet maraîchage / arboriculture
- Limite du parc



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Camille LÉVEILLARD  
04 67 34 72 09 / 06 75 92 55 25  
[c.levellard@montpellier3m.fr](mailto:c.levellard@montpellier3m.fr)